

DECISION DU BUREAU N° B27.25

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-07-29-00010 du 29 juillet 2025 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu la délibération N°2020.62.5-4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT,

Considérant que la CCPO est compétente en matière de gestion de la voirie d'intérêt communautaire,

Considérant que la CCPO a pour projet l'élargissement du Chemin de Mytalis à Chaponnay,

Considérant la nécessité d'acquérir, conformément à l'emplacement réservé, les parcelles cadastrées section B n°2240 et B n°2242 sise Chemin de Mytalis à Chaponnay appartenant à M. Laurent BUCCIO, pour une superficie totale de 146 m²,

Considérant l'accord de M. Laurent BUCCIO en date du 1^{er} juillet 2025, sur le montant de l'acquisition des parcelles au prix global de l'euro symbolique,

DECIDE

- **DE PROCEDER** à l'acquisition auprès de M. Laurent BUCCIO, conformément à l'emplacement réservé, des parcelles cadastrées, commune de Chaponnay, section B n°2240 et B n°2242 pour une surface totale de 146 m², au prix global de l'euro symbolique.
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'acte authentique permettant l'acquisition desdites parcelles ainsi que les documents afférents à ces acquisitions.
- **DE DIRE** que les frais de notaire sont à la charge de la CCPO.
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP 2025 de la CCPO au chapitre 21.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,
Le 15 septembre 2025

Pierre BALLELIO
Président



Nicolas VARIGNY
1^{er} Vice-président



Michel BOULUD
2^{ème} Vice-président



Mireille BONNEFOY
3^{ème} Vice-présidente



Timotéo ABELLAN
4^{ème} Vice-président



Mattia SCOTTI
5^{ème} Vice-président



Jean Philippe CHONE
6^{ème} Vice-président



Mise en ligne le.....1.6.SEP.2025
Certifiée exécutoire le.....1.6.SEP.2025